



VERSAILLES

Porchefontaine Conseil de quartier

Conseil du lundi 16 mars 2015

Etaient présents :

Présidente : Martine Schmit

Vice-président : Michel Lefèvre

Pierre-Jean Airaud, Pierre Arnaud, Alain Bonnaud, Antoine Brillaud, Michel Carré, Marie-Christine Claraz, Laure Dispan de Floran, Antoine Divan, Michèle Divan, Nicolas Etiévant, Francis Flamand, Nicolas Fouquet, Stéphanie Lescar, Monique Miralles, Catherine Mordant, Francis Naudin, Marie-Caroline Prouff, Isabelle Richard, Alain Roger, Hélène Schutzenberger.

Excusés : Xavier Bloch, Valérie Chenuc, David Crépy, Isabelle Lallemant, Marc Meyer, André Montialoux, Serge Piriou remplacé par Jean-Claude Bonnin, Geneviève Silvestre remplacée par Michèle Divan, Chantal Simian remplacée par Marie-France Bergerault, Gabrielle de Wailly.
Elu d'opposition : François Siméoni

Présentes : Emmanuelle Delhomme, Directrice de la Maison de quartier, Marie-Jo Jacquy pour l'Echo des Nouettes.

Invitée : le Conseil accueille Madame Véronique Tarot, nouvelle Présidente du quartier du Mail de Vélizy qui souhaitait assister à une réunion de notre conseil de quartier.

I) Présentation du Centre Technique Municipal en présence de Madame Magali Ordas, maire-adjoint chargé de l'environnement et de la propreté

Par Monsieur Bruno, Directeur du Centre Technique Municipal, installé rue Yves Le Coz.

Le CTM se veut au service de tous les autres services de la Mairie de Versailles avec des exigences de rentabilité et d'efficacité plus importantes que dans le secteur privé. Le CTM agit toujours pour les autres services ou activités et se doit de ne jamais dire non à une demande. S'il ne peut y répondre, il doit apporter une solution de remplacement. L'ensemble du personnel a le sens du service public, il est disponible à tout moment.

Le CTM se compose de quatre services avec 200 ouvriers et 400 véhicules.

- 1) Le service du bâtiment possède une régie ouvrière consacrée à des aménagements de rénovation légers de type second œuvre : travaux d'électricité, peinture, maçonnerie, menuiserie, serrurerie ...
le CTM emploie des compagnons du devoir et des ouvriers qui possèdent des compétences artistiques compte tenu du patrimoine historique de la ville.
Les gros chantiers sont étudiés au 56 avenue de Saint Cloud, à la Direction des services techniques. Les gros travaux sont confiés à des entreprises extérieures.
Le CTM peut intervenir sur des travaux intéressants comme la serrurerie électronique informatisée (équipant progressivement écoles, gymnases ...).
Les écoles constituent le demandeur principal (création de meubles, serrurerie...)
- 2) Le service du transport gère le parc automobile de la ville et de Versailles Grand Parc. Il dispose d'un atelier de mécanique de grande valeur pour l'entretien et la réparation des véhicules de la ville (permettant un amortissement de ceux-ci sur 10-15 ans). Ce service souvent nommé « le roulage » peut faire les déménagements de meubles dans les écoles ou installer le matériel des quelques 700 manifestations qui ont lieu chaque année à Versailles (à titre de comparaison Asnières compte 250 manifestations par an). Le CTM dispose d'agents disponibles sept jours sur sept.
- 3) Le service de la propreté urbaine assure le nettoyage des rues et le déneigement (avec des matériels très adaptés et des équipements interchangeables, polyvalents).
- 4) Le magasin achète et livre le matériel manquant : vêtements des employés par exemple. Il dispose d'un stock tampon qui permet toujours d'intervenir le plus vite possible.

Des dépendances existent dans la ville pour le service de la voirie, de la propreté et de l'assainissement mais l'ensemble des services est concentré au CTM, rue Yves le Coz qui dispose également d'une cantine.

Adéquation entre la politique de propreté et l'espace public

A Versailles, trois secteurs ont été identifiés selon des impératifs financiers et la mise en œuvre d'une politique de propreté urbaine qui exige un nettoyage quotidien.

La politique de propreté de la ville de Versailles se décline en 3 étapes :

1) 5 orientations

- a) Couverture globale du territoire : aucun secteur n'est laissé à l'abandon
- b) Efficacité / efficacité : bon rapport qualité / prix
- c) Permanence de l'activité (365 j / an, 7 j / 7 et 24 h / 24)
- d) Réactivité : action rapide sur le terrain
- e) Objectivité

2) 5 leviers d'action

Construits selon le principe de l'évolution entropique (le système global est décadent s'il n'évolue pas) et de l'évolution de l'entropique (le système progresse par touches locales).

- a) Organisation territoriale (3 secteurs dont 2 secteurs à pied en centre-ville)
- b) Programmations (annuelle/ mensuelle/hebdomadaire/ journalière)
Progression indispensable et constante
- c) Polyvalence (hommes et matériels)

- d) Suivi – contrôle – évaluation (tableaux journaliers / indicateurs objectifs de propreté (IOP), évaluation de la politique de nettoyage par des indicateurs développés par ailleurs) avec incidence directe sur les coûts
- e) Adaptabilité permanente

3) 5 outils indispensables

- a) Mutualisation entre services :
 - pour les hommes : 5 chauffeurs et engins détachables du service Roulage
 - pour les matériels - polyvalents en termes d'usage – selon des besoins saisonniers : plan neige, plan feuilles, ou à la demande : évènementiel, ou pour des urgences : recours au service d'astreinte
- b) Régie (80% des effectifs)
- c) Recours à des prestataires externes (20% des effectifs pilotés en régie et qui peuvent être titularisés au bout de trois ans)
- d) Guides d'orientation (pour l'efficacité, l'adaptation, le changement)
- e) Recherche de nouvelles solutions (« Benchmark » / échanges de conseils entre municipalités...).

La Cour des Comptes Régionale a salué les performances du Service Propreté de la ville de Versailles. Le coût de la propreté tout compris se situe entre 2,7 millions et 3,2 millions d'euros. En comparaison avec d'autres villes, Versailles fait plus propre avec moins de monde.

Interventions de membres du Conseil de quartier sur les sujets suivants :

1) ramassage des ordures : les dysfonctionnements doivent être signalés afin que le CTM puisse échanger avec le prestataire (Nicollin). Madame Ordas rappelle le rôle de l'association AVPU (association des villes pour la propreté urbaine) qui intervient sur l'amélioration de la propreté et mutualise les expériences entre municipalités.

2) ramassage des feuilles : le CTM étudie des solutions de « souffleuses » moins bruyantes.

3) origine des matériels : à matériel équivalent, le CTM préfère acheter français mais tient compte aussi du prix d'usage. Sur le plan technique, certains matériels étrangers sont parfois plus rentables.

Martine Schmit remercie Madame Ordas de sa présence et Monsieur Bruno pour cette présentation et propose aux membres du Conseil une visite prochaine du CTM.

II) Adoption du dernier conseil de quartier à l'unanimité.

Afin de réduire les délais, il est proposé de valider le compte-rendu dans les 15 jours de l'envoi du courrier par Madame Perthuis.

III) Dénomination du jardin jouxtant le square Lamôme et l'arrière de la Poste : Présentation du projet

Relayant un souhait du SDIP, il est proposé que le jardin créé sur une partie du terrain de la Poste prenne le nom de Pierre Becquet, décédé le 21 décembre 2012. En effet, Pierre Becquet, né à Versailles le 27 octobre 1932, Officier de l'Ordre National du Mérite, Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres, était un artiste de renommée internationale qui a créé plus de 700 timbres pour la France et l'étranger, de nombreuses médailles (Académie de Versailles, Université de Versailles Saint-Quentin ...), des gravures et a été plusieurs fois récompensé (voir documents en annexe). Membre du SDIP, il était par ailleurs très investi dans notre quartier.

La proposition de dénomination « Jardin Pierre Becquet » est adoptée à la majorité, avec trois abstentions, et sera transmise à la municipalité, étant précisé qu'une plaque présentant l'artiste et rappelant le timbre usuel des années 1970 devra être apposée.

Un membre du Conseil propose de mettre en place dans le square un parcours autour de l'œuvre de Pierre Becquet.

Par ailleurs, un autre conseiller fait remarquer que le square Lamôme n'est pas référencé sur Google, un autre propose que tous les blogueurs du quartier parlent du square Lamôme afin que celui-ci soit référencé.

IV) Point sur les commissions et les permanences

Il est précisé que Valérie Chenuc fait bien partie de la commission Espaces Verts et que Monsieur Siméoni demande que les mails lui soient transmis sur son adresse personnelle de préférence à son adresse Mairie qui ne fonctionne pas très bien.

Martine Schmit rappelle, en tant que de besoin, qu'aucune réunion du Conseil de quartier n'a lieu le soir d'un conseil municipal.

Le Conseil est d'accord pour maintenir les permanences le deuxième samedi du mois de 10 h 30 à 12 h. La salle 9 sera réservée à la Maison de quartier mais l'accueil pourra avoir lieu dans le café « le 86 Onycoz ». Le but est de recevoir les habitants pour recueillir leurs suggestions, leurs critiques, leurs commentaires. Martine Schmit rappelle que le Conseil de quartier dispose d'une boîte aux lettres extérieure ainsi qu'à l'accueil de la Maison de quartier.

Planning des permanences :

Le 11 avril : Antoine Divan et Pierre Arnaud

Le 9 mai : Alain Bonnaud et Alain Roger

Le 13 juin : Laure Dispan de Floran, Francis Naudin

Madame Delhomme suggère que le compte-rendu du Conseil de Quartier et les dates des permanences soient affichés à l'extérieur et non dans le sas d'entrée. Cette proposition suppose l'aval d'Emmanuelle de Crépy et de Sylvie Piganeau. Un panneau pourrait aussi être installé pour prévenir à l'avance de la permanence.

V) Questions diverses

Rencontre de l'association Voisins Vigilants avec le Commissaire de police

Rencontre avec Catherine Mordant, Xavier Fernier représentant les 65 membres du réseau des Voisins Vigilants et Monsieur Jacquinet, Commissaire de police de Versailles.

Ce dernier a beaucoup insisté sur l'appel au 17 dès que quelque chose d'anormal est remarqué. Toutes les voitures de police sont géo-localisées et peuvent être sur place en trois minutes.

L'association a réalisé un flyer sur les vols commis par des faux policiers, de faux employés de GDF-EDF, de faux ouvriers. Elle demande l'avis du Conseil de quartier sur le document et souhaite une réunion avec les élus.

La commission « vie quotidienne » a organisé une réunion qui a mis en valeur :

- La nécessité de mieux connaître le rôle de la police municipale
- La mise en œuvre d'un spectacle sensibilisant le public aux risques des cambriolages.

Rencontre entre le SDIP et Monsieur Lebrun, Maire de Viroflay

2.500 logements vont être construits sur l'ensemble de la ville d'ici 2025. Une salle de spectacles sera réalisée dans la montée vers Viroflay dans le parc de Bon Repos, à l'emplacement du pavillon d'Elvire. Un immeuble et des parkings y seront associés.

Le SDIP s'inquiétait de la circulation engendrée par ces constructions nouvelles. Le Maire pense qu'il n'y aura pas trop d'incidences.

Quant au prolongement de la ligne du bus B jusqu'à Viroflay, Monsieur Lebrun s'engage à plaider la cause auprès de Phébus, notamment pour le prolongement de la ligne sur l'avenue du Général Leclerc vers les deux gares, l'alternative étant de profiter du réaménagement côté piscine des Bertisettes.

Commission urbanisme

La commission a enquêté sur une réalisation qui ne semble pas correspondre au permis de construire.

Abattage des arbres sur la ligne C

Madame Henri, nouvelle correspondante de la SNCF remplaçant Monsieur Palix, a été saisie immédiatement par Martine Schmit de l'ampleur de la coupe actuelle et a aussitôt alerté le Directeur de la ligne C. Elle convient que « c'est coupé un peu court par endroits » et « essaie de faire en sorte que les riverains soient désormais prévenus des travaux et d'obtenir au moins les plannings d'intervention ».

Il faut rappeler que certains riverains sont satisfaits de ce débroussaillage, d'autres au contraire voudraient que les arbres soient élagués et coupés avec parcimonie. Madame Henri a souhaité préciser que « contrairement aux affirmations de certains riverains, il n'y a eu aucune réalisation de nuit pour ne pas imposer de nuisances sonores aux riverains ».

Un membre du Conseil, riverain de la ligne, constate une amélioration de la coupe par rapport à la dernière intervention.

Commission Voirie et circulation

La commission s'est réunie et a commencé à lister les sujets de réflexion dont la mise du quartier en zone 30. Elle souhaite être saisie par les membres du Conseil des anomalies remarquées sur la voirie dans le quartier afin d'en faire une présentation lors d'un prochain conseil.

Un panneau Decaux gêne la visibilité avant le café de l'angle de la rue Yves Le Coz vers le centre-ville.

La Secrétaire du Conseil rappelle le mauvais emplacement du panneau associatif sur le parking en bas de la Maison de Quartier, dont les informations sont invisibles de la rue.

La Présidente souhaite connaître les référents désignés par chaque commission.

VI) Informations :

Boulangerie de la rue Albert Sarraut

Un compromis de vente a été signé pour la réouverture d'une boulangerie.

Rue Lamartine

Le 24 mars est organisée une réunion de présentation aux riverains du projet de réaménagement de la rue sur lequel le Conseil a émis un avis favorable.

Le « 86 On Y Coz » sera inauguré le samedi 28 mars à 11 heures.

Fin du conseil à 23 heures.